

Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du Lundi 16 décembre 2024	DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2024 DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2024 Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 17
--	---

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Delphine JOFFRAUD), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN (ayant pouvoir de vote au nom de Mme Estelle Hervy), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Bernadette BROSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mesdames Bernadette BROSSEAU, Delphine JOFFRAUD, Estelle HERVY et Chantal LEYE,

Absents : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

**TARIFS 2025 DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)
DU MOUILLAGE DE MERQUEL**

Il est rappelé que la commune, par délibération en date du 21 octobre 2024 a lancé un appel d’offre pour une délégation du service public pour la gestion du mouillage de Merquel.

Au titre des obligations du délégataire dans ce cadre juridique, ce dernier doit fixer annuellement le montant des redevances que le concessionnaire devra appliquer aux usagers. Tous les ans, en concertation avec le concessionnaire retenu dans le cadre de la DSP, ces tarifs seront renégociés.

Au titre de l’année 2025, 1^{ère} année de délégation, il est proposé les tarifs suivants :

Catégorie de bateaux	Usagers permanents	Multicoques
Moins de 5 mètres	251 €	326 €
De 5 à 5,99 mètres	276 €	358 €
De 6 à 6,99 mètres	303 €	393 €
De 7 à 7,99 mètres	333 €	432 €
De 8 à 8,99 mètres	366 €	475 €
De 9 mètres et plus	402 €	522 €

Tarifs visiteurs

Catégorie de bateaux	Nuitée	1 mois	2 mois	3 mois
Moins de 5 mètres	6 €	180 €	160 €	140 €
De 5 à 5,99 mètres	7 €	210 €	190 €	170 €
De 6 à 6,99 mètres	8 €	240 €	210 €	180 €
De 7 à 7,99 mètres	9 €	270 €	240 €	210 €
De 8 mètres et plus	10 €	300 €	270 €	240 €

La commission finances en date du 25 novembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs de la DSP « Mouillage de Merquel » tels que présentés ci-dessus.

Reçu au contrôle de légalité

le 17/12/2024

Publié ou notifié

le 18/12/2024

Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

